

**Compte rendu du Conseil Municipal de Gommegnies du 02/09/2022
Présidé par M. Benoît GUIOST , Maire**

État de présence :

Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir	Membre (Maire, adjoints, conseillers)	Présent(e)	Absent(e)	Procurator	Excusé(e)	Pouvoir
Benoît GUIOST	X					Clément PETITPREZ	X				
Christiane VITO	X					Clothilde FRESSANCOURT			X		Christiane VITO
Yvon BRUNELLE	X					David LOCQUENEUX	X				
Carine FREHAUT	X					Pauline PETIT	X				
Maxime HONORE	X					James PIRET	X				
Christine BISIAUX			X		Benoît GUIOST	Alexandra LERCH	X				
Thierry SALOMEZ			X		Yvon BRUNELLE	Jean DEROISSART	X				
Chantal PISSON	X					Noemi DEVALLEZ	X				
Sébastien DUBRAY	X					Sébastien LOUVRIER	X				
Elisabeth CARPENTIER	X										

Nombre de présents : 16 - Nombre de procurations : 3 - Nombre total de voix : 19

M. Benoît GUIOST , Maire ouvre la séance à 20H13

M. Deroissart a prévenu M. le Maire qu'il arriverait en cours de séance. Il est absent au début du conseil.

Point n° 1 : Approbation du compte-rendu de la séance précédente

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des commentaires sur le compte-rendu de la séance précédente. Aucun commentaire n'est fait.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte-rendu de la séance précédente tel qu'il est publié sur le site internet de la commune.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 2 : Désignation du secrétaire de séance

Clément Petitprez est désigné secrétaire de séance

Point n° 3 : Compte-rendu des décisions prises par le maire sous délégation du conseil municipal

M. le Maire déclare qu'il a pris une décision sous délégation du Conseil Municipal depuis le dernier conseil en lien avec la vente d'une concession au cimetière.

Point n° 4 : Convention pour l'emplacement des radars pédagogiques le long des routes départementales

M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une demande de subvention a été faite auprès du département au titre de l'utilisation des recettes provenant du produit des amendes de police pour deux radars pédagogiques. Ils vont permettre de contrôler la vitesse des automobilistes sur l'ensemble de la commune par le déplacement des radars tous les mois et demi environ. Ils seront placés dans des boîtes, qu'il sera possible de boulonner et déboulonner autant de fois que nécessaire pour les déplacer.

M. le Maire a demandé au département la possibilité de placer ces radars sur les routes départementales notamment "route du Quesnoy", "route de Bavay", "rue Barbeau", "rue de la Gare", "rue René Jouglet", et le lieu dit "le Fromentel". Le département a répondu favorablement à la demande avec signature d'une convention.

M. le Maire donne quelques précisions sur le fonctionnements des radars : ceux-ci sont autonomes car solaires. Ils enregistrent les données suivantes : vitesse et heure de passage des automobilistes. Avec ces informations, des signalements pourront être effectués à la gendarmerie en cas d'excès de vitesse répétés sur certaines plages horaires.

M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour signer cette convention, en précisant que dans la rue de la Gare un radar sera installé à proximité de l'école.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 5 : Convention pour le DR dans le cadre du nouveau service de CNI - Passeports

M. le Maire explique à l'assemblée qu'il s'agit du matériel mis à disposition par le Préfet du Nord depuis le mois de juillet 2022 pour réaliser l'enregistrement des dossiers de demande des cartes d'identité et des passeports.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il doit délibérer pour autoriser la signature d'une convention avec la Préfecture, pour la mise à disposition de ce dispositif de recueil. Elle permet de définir les conditions de dépôt de cette station fixe d'enregistrement des Titres Electroniques Sécurisés.

M. le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cette convention.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 6 : Passage à la comptabilité M57 au 1er janvier 2023

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que la commune est actuellement sous le modèle de comptabilité appelé M14, qu'il est impératif pour les communes de faire leurs écritures comptables selon ce modèle défini par le ministère des finances.

Au 1er janvier 2024, un nouveau modèle appelé M57 sera mis en place. La commune peut bénéficier d'un accompagnement spécifique des services de la trésorerie si elle passe de façon volontaire à cette nouvelle norme comptable au 1er janvier 2023.

M. le Maire demande donc au conseil de délibérer pour autoriser la commune à passer sa comptabilité sous ce modèle M57 au 1er Janvier 2023.

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 7 : Abandon de créances irrécouvrables

M. le Maire donne lecture d'une demande transmise par le comptable du trésor public, M. Lernould, de créances éteintes de produits irrécouvrables qu'il faut mettre en abandon pour supprimer les dettes impayées de 2003/2004 pour un montant total de 354,94 €.

M. le Maire demande à l'assemblée l'admission en pertes irrécouvrables - non valeur - les recettes d'un montant total de 354,94 € correspondant aux impayés.

Etab. géo	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
	90 , 11	Poursuite sans effet
	144 , 03	Poursuite sans effet
	63 , 22	Poursuite sans effet
	26 , 22	RAR inférieur seuil poursuite
	2 , 33	RAR inférieur seuil poursuite
	5 , 36	RAR inférieur seuil poursuite
	18 , 34	RAR inférieur seuil poursuite
	5 , 33	RAR inférieur seuil poursuite
	354 , 94	

Nombre d'élus présents : **15**

Votants (élus présents et pouvoirs) : **18**

Exprimés : **18**

Votes pour : **18**

Abstentions et nuls : **0**

Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 8 : Validation des proposition de la commission d'appel d'offre

M. le Maire présente le compte-rendu de la commission d'appel d'offres du 4 Août 2022 pour la construction de l'extension de l'école René Jouglet. L'appel d'offres est découpée en 15 lots. Les entreprises avaient jusqu'au 4 juillet midi au plus tard pour répondre à l'appel d'offres, 29 candidatures ont été réceptionnées. M. Le Maire donne le détail des lots et le nombre de candidats par lot. Quatre critères sont utilisés pour noter les entreprises et une note finale leur est attribuée. L'analyse a été réalisée par le cabinet Ghesquiere et le cabinet Amelie Fontaine, maître d'ouvrage du projet. Lors de la commission d'appel d'offres, les entreprises ayant la meilleure note ont été validées. Le montant total des travaux se monte, hors maîtrise d'ouvrage, à 2 847 992,00 €.

M. le Maire rappelle que l'isolation de la toiture et des murs de l'extension de l'école sera faite en peuplier et ballots de paille pour le lot structure bois, et que 3800 briques de terre crue ont été réalisées dans le temps imparti sur le chantier participatif. M. le Maire demande à l'assemblée de valider à son tour l'attribution des lots telle que proposée par la commission d'appel d'offres et reprise ci-dessous :

Lot 1 VRD - Espaces Verts - Mobiliers extérieurs :
Pas d'offre. Ce lot est déclaré infructueux.

Lot 2 : Gros Oeuvre : 794 214, 88 €
SAS AGO Construction - 1050 Chemin de Forest - 59330 Hautmont

Lot 3 : Structure Bois- Bardages : 648 679,31 €
AMBOIS - ZAC du Pré Maréchal - 62560 Fauquembergues

Lot 4 : Couverture / Bardage Zinc : 239 166,15 €
Dehanne - 24 la Vieille Route - 59440 Saint-Hilaire-sur-Helpe

Lot 5 : Menuiseries Extérieures Bois : 231 291,21 €
Taisne - Menuiserie Pirson - 2 Cour de la Gare - 59144 Gommegnies

Lot 6 : Serrurerie : 73 214,00 €
Loison - ZI rue des deux ponts - 59427 Armentières

Lot 7 : Menuiseries Intérieures : 168 785,68 €
Taisne - Menuiserie Pirson - 2 Cour de la Gare - 59144 Gommegnies

Lot 8 : Platerie - Faux Plafonds : 199 924,96 €
Taisne - Menuiserie Pirson - 2 Cour de la Gare - 59144 Gommegnies

Lot 9 : Carrelages - Faiences : 18 214,64 €
SAS Sambre Avesnois Entretien - 10 rue Alphonse Poivent - 59138 Bachant

Lot 10 : Sols Souples : 41 894,06 €
Rudant - 244 rue de l'Yser - 59200 Tourcoing

Lot 11 : Peintures : 47 364,35 €
Rudant - 244 rue de l'Yser - 59200 Tourcoing

Lot 12 : Chauffage Ventilation Plomberie : 235 856,95 €
Hervé Thermique - 172 rue Henri Durre - 59590 Raismes

Lot 13 : Electricité : 79 800, 00 €
B2V Electricité - 186 route de Valenciennes - 59530 Le Quesnoy

Lot 14 : Monte-Personne : 20 440,00 €
Myd'I - 34 Bd Omano - 93200 Saint-Denis

Lot 15 : Mur Terre Crue / Enduits de Terre : 47 414,78 €
Toerana-Habitat - 235 Bd Paul Painlevé - 59000 Lille

Nombre d'élus présents : **15** Votants (élus présents et pouvoirs) : **18** Exprimés : **18**

Votes pour : **18** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Monsieur Deroissart rejoint l'assemblée.

Point n° 9 : Autorisation d'emprunts pour l'école René Jouglet

M. le Maire présente à l'assemblée le plan de financement du budget de l'extension de l'école. Le budget total des travaux s'élève à 3 032 568 € HT (Maîtrise d'ouvrage comprise).

M. Brunelle explique qu'il est important pour la commune de conserver un fond de roulement, il est donc proposé de financer à 100% la part communale du projet par l'emprunt.

La commune a obtenu plusieurs subventions, notamment :

- 300 000 € de DETR
- 640 000 € pour la phase 1 et 2 par le Département

Des subventions sont en cours de sollicitation :

- 530 000 € auprès de la région
- 100 000 € auprès de la CCPM

Madame la Sous-Préfète s'est engagée pour 2023 à 400 000 € de subvention.

Les subventions (obtenues ou sollicitées) représentent un montant total de 1 960 000 €. M. le Maire explique à l'assemblée que la commune doit emprunter 1 364 919 € à la banque des territoires. Il s'agit d'un prêt sur 25 ans à taux fixe, financé par l'union européenne du fait des très bonnes performances énergétiques du futur bâtiment. Le remboursement du prêt sera de 65 000€ par an. M. le Maire précise que le coût de l'électricité de l'école Brel représente 25 000€ par an, en sachant qu'avec la crise énergétique les coûts ne vont pas baisser.

Une commission d'attribution de la banque des territoires doit avoir lieu pour validation du dossier d'ici fin septembre. Un premier dossier avait été déposé mais suite à une demande d'éléments explicatifs complémentaires, la décision a été reportée. Le permis de construire complet a été fourni et le dossier doit repasser en commission. Afin de pouvoir valider les offres de prêt rapidement après la décision de la commission d'attribution de la Banque des territoires dans un contexte de forte fluctuation des taux, M. le Maire propose à l'assemblée de lui accorder la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la souscription d'emprunts pour le financement de projets inscrits au budget.

M. Louvrier demande si l'avance de TVA est prévue. M. Brunelle et M. le Maire répondent qu'en 2023 nous passons en années réelle pour la récupération de la TVA et que le maximum sera fait pour utiliser le fond de roulement de la commune pour réaliser les avances de TVA sans recourir à l'emprunt temporaire.

M. Deroissart intervient pour souligner l'engagement important et sur une longue durée pour ce projet. M. Deroissart déclare que les membres de l'opposition ne sont pas tous alignés sur la même position, qu'ils n'ont pas eu le temps de se concerter et demande une suspension de séance pour avoir un temps de réflexion sur ce projet.

M. le Maire accorde 5 minutes de suspension de séance.

M. Deroissart, M. Louvrier, Mme Lerch et Mme Devallez quittent la salle du conseil.

La séance reprend après 5 minutes et le retour de l'ensemble des conseillers municipaux présents.

M. le Maire demande à l'assemblée de passer au vote et de lui accorder la délégation prévue à l'article L. 2122 -22 du Code Générale des Collectivités Territoriales pour la souscription d'emprunts pour le financement de projets inscrits au budget.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 10 : Validation du budget d'investissement pour l'extension de l'école René Jouglet et décision modificative n°2

M. le Maire donne la parole à M. Brunelle qui explique qu'une décision modificative du budget doit être prise pour ajuster le budget afin de permettre les travaux de l'extension de l'école René Jouglet.

M. Brunelle propose d'ajouter 3 024 919 € en dépense d'investissement au chapitre 23 - Article 2313 Constructions, initialement d'un montant de 300 000 €.

Afin d'équilibrer le budget, il faut ajouter en recette d'investissement :

- 630 000 € au chapitre : 13 Article - 1323 : Département
- 400 000 €, la DSIL promise par la sous préfète
- 1 364 919 € au chapitre : 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 530 000 € au chapitre : 138 Article - 1382 Région
- 100 000 € article - 1385 Groupement de collectivités

INVESTISSEMENT			
Dépense : Chapitre 23 -	<i>Article 2313</i>	<i>Constructions</i>	+ 3 024 919
Recettes : Chapitre -13	<i>Article 1323</i>	<i>Département</i>	+ 630 000
	<i>Article 1337</i>	<i>Dotation de soutien à l'investissement local</i>	+ 400 000
Chapitre 16	<i>Article 1641</i>	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	+ 1 364 919
Chapitre 138	<i>Article 1382</i>	<i>Région</i>	+ 530 000
	<i>Article 1385</i>	<i>Groupement de collectivités</i>	+ 100 000

M. le Maire demande au conseil municipal de valider cette décision modificative du budget et de l'autoriser à solliciter toutes les subventions possibles dans le cadre de ce projet.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 11 : Débats sur le devenir des bâtiments des écoles Brel et Brassens

M. le Maire explique que le projet de construire une seule école pour l'ensemble de Gommegnies remonte à près de 40 ans. Lorsque le projet de l'École René Jouglet a été initié par Michel Copros, le conseil municipal avait alors acté le rassemblement des écoles et la mutualisation des équipements. Aujourd'hui, la commune possède des vieux bâtiments, vétustes, qui coûtent cher en énergie et en entretien. Pour des raisons d'économie, M. Le Maire propose de réfléchir au devenir des bâtiments suivants : l'école Georges Brassens et l'école Jacques Brel, des bâtiments adaptés à l'époque pour leurs usages respectifs.

M. le Maire explique que les différentes associations ont besoin de salle pour leurs activités. Qu'une des caractéristiques de Gommegnies est le tissu associatif fort développé et soutenu par la commune, notamment au moyen des différentes salles mises à disposition. Mais les impératifs budgétaires nécessitent de trouver de nouvelles solution pour continuer de proposer des locaux aux associations tout en optimisant les coûts de fonctionnement. M; le Maire propose à l'assemblée une piste de réflexion pour les anciens locaux de l'école Jacques Brel en démolissant les murs intérieur pour créer un espace modulable aux associations qui bénéficieraient de meubles de rangement situés le long des murs. L'espace pourrait alors être partagé par des cloisons mobiles autorisant plusieurs configurations possible en fonction de l'usage fait à chaque instant (cours de musique, théâtre, jeux, concert, exposition artistique...). Le bâtiment serait alors rénové et attribué aux associations, le projet pourrait obtenir des subventions. Concernant la partie récente de l'école Jacques Brel, la proposition serait de le vendre. M. le Maire propose que la MAM soit prioritaire sur l'achat. Il s'agit d'un bâtiment adapté pour l'activité de la MAM. Pour le bâtiment de l'école Georges Brassens, M. le Maire propose au conseil de le mettre en vente également.

M. le Maire fait savoir qu'il est ouvert à toutes propositions de la part du conseil municipal pour ces bâtiments et demande à l'assemblée si d'autres idées, ou alternatives sont proposées pour ces deux bâtiments.

M. Deroissart demande si les structures de l'école Jacques Brel ont été renforcées. M. le Maire explique qu'une partie de la structure a bien été réparée, cependant des travaux de consolidation sont à faire sur la "petite maison".

M. Deroissart demande si les assistantes maternelles de la MAM ont reçu cette proposition d'achat de l'école Jacques Brel. M. le Maire explique qu'il est prévu de rencontrer les assistantes maternelles de la MAM pour leur faire cette proposition d'achat. Mais qu'il souhaite que le conseil municipal se prononce d'abord sur le sujet.

M. Deroissart dit qu'effectivement beaucoup d'associations seraient intéressées par ces projets, mais qu'il faut bien réfléchir et monter les projets correctement. Mme Devallez demande s'il y a eu des offres d'achat pour le presbytère ? M. le Maire répond qu'effectivement certaines personnes ont manifesté leur intérêt, essentiellement pour des logements alors que le conseil s'est prononcé pour une vente au profit d'une activité professionnelle afin de revitaliser le centre bourg. Mais la commune n'a pas la capacité de travail pour gérer elle-même la vente du presbytère actuellement qui reste en veille.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder aux évaluations techniques de ces bâtiments, de les mettre en vente au prix des domaines et de rechercher des acheteurs en laissant la priorité à la MAM pour les locaux de l'école Jacques Brel.

Mme Lerch indique au conseil que les assistantes maternelles de la MAM ne seraient plus que 4 après le départ de 2 assistantes et que dans ces conditions la MAM ne peut plus exister parce qu'elles doivent être 4.

M. le Maire indique qu'à ce jour, il n'a connaissance que d'un seul départ.

M. Louvrier demande si le conseil municipal est obligé de délibérer ce jour sur ce point.

M. le Maire explique que cette délibération permettra d'engager les démarches officielles, et de pouvoir effectuer le diagnostic énergétique des bâtiments.

M Deroissart approuve l'idée pour les associations. En revanche, il exprime le fait que le risque encouru de l'emploi local n'est plus préservé, car l'assemblée ne sait pas si la MAM envisage l'achat de ces bâtiments. M. Deroissart aurait souhaité avoir le retour des personnes de la MAM avant de délibérer.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de délibérer pour entamer les démarches et que de toute façon aucune vente n'aura lieu sans l'aval du conseil municipal qui devra se prononcer quoiqu'il arrive.

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le projet de mise en vente tel qu'exposé, le découpage de l'école Jacques Brel ainsi que la recherche de solution pour restaurer le local le plus ancien de l'école Jacques Brel au profit des associations.

4 Conseillers municipaux s'abstiennent : M. Deroissart, Mme Lerch, M. Louvrier et Mme Delvallez

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **15**

Votes pour : **15** Abstentions et nuls : **4** Votes contre : **0**

Le point est approuvé à la majorité

Point n° 12 : Fusion des écoles Jacques Brel et René Jouglet

M. le Maire informe l'assemblée que Mme Pancheri n'est plus directrice de l'école Jacques Brel pour cette rentrée scolaire 2022-2023. Elle est nommée sur un autre poste, et c'est donc Mme Poix qui est nommée directrice pour les deux écoles. L'éducation nationale. a ainsi pris en compte le projet d'extension de l'école René Jouglet et ouvre la voie à la fusion des écoles. M. Deroissart fait remarquer à l'assemblée qu'il y a un poste de directrice de supprimé.

M. le Maire propose à l'assemblée d'acter la fusion administrative des deux écoles afin de faciliter la gestion de ces deux école par Mme Poix et préparer le projet de rapprochement physique des deux écoles. L'inspectrice de l'éducation nationale doit informer prochainement M. le Maire sur la possibilité de fusionner les écoles au 1er janvier 2023.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la fusion des deux écoles de Gommegnies au 1er janvier 2023 au plus tôt et pour la rentrée de septembre 2023 au plus tard.

Nombre d'élus présents : **16** Votants (élus présents et pouvoirs) : **19** Exprimés : **19**

Votes pour : **19** Abstentions et nuls : **0** Votes contre :

Le point est approuvé à l'unanimité

Point n° 13 : Informations et Questions diverses

M. le Maire invite le conseil municipal à regarder France 2 le lundi 5 septembre. Un reportage a été réalisé à la rentrée des écoles à Gommegnies sur le ramassage scolaire en rosalie-bus.

- M. le Maire informe l'assemblée que France Bleu Nord vient également faire une interview ce lundi 5/09 sur le ramassage scolaire en rosalie-bus.

- M. le Maire informe l'assemblée du démarrage des travaux d'assainissement à la mi-octobre à la Cache d'Erpion, et en janvier au Cheval Blanc, il ne sera plus possible de traverser cette rue.

Deux questions ont été reçues de la part de M. Deroissart :

1. Programmation des travaux de l'abreuvoir :

M. le Maire explique que l'entretien des berges des rivières est une compétence de la communauté de commune. Les travaux à l'abreuvoir ne sont pas prévus dans l'immédiat (2022 - 2023) parce que la communauté de commune les a planifiés vers 2025-2026. Si la situation devait évoluer, le calendrier serait retravaillé avec la communauté de communes.

M. le Maire précise que le projet est de refaire un pont, et de renforcer les berges, il s'agit d'un dossier important avec l'Agence de l'eau.

M. le Maire informe l'assemblée qu'une plaque en fer est mise aux endroits dangereux pour interdire le stationnement.

2. Quelle démarche de protection du sol et de l'eau auprès des agriculteurs belges de producteurs de pommes de terre ?

M. le Maire de mande à M. Deroissart de préciser sa question. Ce dernier dit que des pollueurs se cachent derrière des petits producteurs. La question posée est : comment pouvons nous interdire à certains de polluer ?

M. Brunelle informe le conseil municipal que la mairie n'a aucun pouvoir de contrôle. Cependant, une demande peut être faite à la Sous-préfecture afin qu'un contrôle inopiné soit réalisé par le service de contrôle des végétaux. Celui-ci vérifie si le producteur est en règle concernant les produits utilisés, sur le local des produits, et sur l'analyse des cultures.

Cette demande est à faire au printemps pour certaines cultures, et lors des périodes humides pour les pommes de terre.

M. Brunelle va se renseigner sur la procédure à déclencher en cas de problème de pollution par des agriculteurs.

- M. le Maire explique à l'assemblée qu'une secrétaire comptable et un directeur du service enfant jeunesse ont été recrutés. Ce ne sont pas des fonctionnaires car il n'y a pas eu de candidature recevable déposée par des agents territoriaux.

Les nouveaux agents sont : Priscilla Lavenne en contrat cdd durant 3 ans sur le poste de secrétaire comptable, et Thomas Lelong également en contrat cdd de 3 ans sur le poste de directeur du service enfant jeunesse. Ces contrats sont renouvelables une fois, suite aux 6 ans effectués, ils pourront passer en CDI de droit public en cas de renouvellement.

- M. Honoré informe l'assemblée que le passage piéton devant l'école Jacques Brel a été peint, ainsi que le traçage rue de la Cavée. Les bandes rugueuses ont été mises en place rue Maguinon, et Chemin Gorguet

dans le but de faire ralentir les automobilistes. Une évaluation de leur efficacité sera réalisée d'ici quelques mois.

M. Benoît GUIOST , Maire, clôture la séance à 22H10